

Tout Personnel**Février 2017 - N° 217**

REGRESSION DES METIERS : MOT D'ORDRE SYNDICAL

Lors du précédent « [Tout Personnel](#) » n° 216, nous avons souligné que le soutien aux UT par les ouvriers forestiers n'était en rien un soutien. En effet, il s'agit ni plus ni moins que de privatiser des tâches jusqu'alors réalisées par des fonctionnaires et de spécialiser partiellement des postes de chefs de triages sur des activités pour certaines purement commerciales (bois façonnés et démarchage) à exercer sur plusieurs UT.

Ici et là, la résistance à la casse du métier se met en place au travers de collectifs d'UT.

Pour organiser le refus collectif de cette double dérive, le Snupfen-Solidaires lance le mot d'ordre suivant :

L'ensemble des agents patrimoniaux sont invités à refuser collectivement et par écrit la mise en place de l'instruction 16-T-188, non pas contre nos collègues Ouvriers Forestiers, mais pour défendre le métier et accéder à la stabilité indispensable et mettre un terme aux réformes permanentes.

Message à transmettre signé à la direction et au responsable local SNUPFEN-Solidaires :

Lors de la négociation annuelle de la feuille de route entre les Directeurs d'Agence et les Responsables d'UT, la Direction demande aux Responsables d'UT d'appliquer le Projet d'Etablissement.

Ce Projet d'Etablissement, ainsi que l'instruction sur « l'évolution » des métiers (INS-16-T-188), prévoit la réalisation d'une partie de nos activités patrimoniales par les Ouvriers Forestiers.

Suite au mot d'ordre syndical :

- *Nous refusons catégoriquement cette privatisation partielle de notre emploi*
- *Nous reconnaissons et respectons les compétences des ouvriers forestiers en matière de travaux sylvicoles, mais nous n'accepterons pas leur implication dans les différentes tâches qui constituent notre travail*
- *Seul le statut de fonctionnaire peut assurer une multifonctionnalité équilibrée de la forêt*

Nous apportons tout notre soutien à, notre Responsable d'Unité Territoriale, et nous ne souhaitons pas écouter les arguments irrecevables de la Direction.

Signatures :

QUELLE FORÊT POUR NOS ENFANTS ?